



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage

Premier projet de règlement no 2020-166-14.26 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin de régulariser les usages et constructions permises dans la zone P1

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-166-14.26 intitulé « Premier projet de règlement no 2020-166-14.26 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin de régulariser les usages et constructions permises dans la zone P1 » ;
2. Le projet de règlement vise à permettre l'usage « Centre communautaire » dans la zone P1, laquelle inclut l'église Saint-Thomas-d'Aquin, puisque cet usage est déjà exercé par la paroisse et acceptée par la Municipalité depuis longtemps, mais avait été omis des usages permis pour la zone dans le règlement de zonage ;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le **10 février 2026, à 19h10**, au 3, chemin de Hatley.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet *Séances du conseil*, dans la section *Documents de la séance du mois*.

Donné à Compton ce 29 janvier 2026,

André Martel
Greffier-trésorier